



## Heures de pause, travail sur 4 jours

-----  
Par MagAlie

Bonjour, j'ai plusieurs questions:

J'ai un contrat 35h et j'effectue un travail sur 4 jours. 9,5/ jours x4, qui donne un total de 38h.

Je suis payé sur 35 et j'ai un lissage de 13h majorées tous les mois.

Le lissage n'est pas mentionné dans le contrat de travail, ni que l'on travaille sur 4jours, ni 5 d'ailleurs , ni même nos jours de travail puisque des fois c'est bien arrangeant de coller un congé sur un jour férié !

Première question: je travaille de 9/19 non stop, sans avoir de pause bien définie et je n'ai pas de salle de pause. L'employeur m'enlève systématiquement 30min par jour non payé peu importe si la pause a été prise ou non? Je précise que les pauses sont sur le lieu de travail et que bien souvent nous sommes à la disposition de la clientèle.

A t'elle le droit ?

Deuxième question: lorsque je suis malade la maladie compte 7h et non pas 9,5, à chaque arrêt je dois des heures, idem pour les vacances et jours fériés qui chaque fois sont comptés 7h ?chaque jours fériés je dois 2,5 heures, du coup je suis toujours en moins et je dois rattraper les heures.

Je précise que je suis esthéticienne.

Merci beaucoup de m'éclairer